

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt six

Le 16 février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **09 Février 2026**

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. MARY Sophie. MOUSSEAULT Philippe. PERTUIS Martine.

ABSENTS : CHABASSIER David. DECLÉ Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer.

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Chartreuse – proposition de prestation de mise à disposition du linge de lit aux locataires

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-48 du 16 mai 2022 fixant les tarifs de l'hébergement collectif,

Considérant la nécessité de proposer un service de location de linge (draps, taies d'oreiller, housse de couette) aux usagers de l'hébergement collectif La Chartreuse de Hautefort,

Considérant les coûts liés à l'entretien du linge (blanchisserie, nettoyage, gestion),

Considérant la volonté d'harmoniser les pratiques tarifaires et d'assurer l'équilibre financier du service,

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location du linge, par séjour, comme suit :

LIBELLÉ	TARIF HT
Housse de couette	3,00 €
Drap plat	1,50 €
Taie d'oreiller	0,50 €
Couette	6,00 €
TOTAL	11,00 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 16/02/2026

LE MAIRE

Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260216-2026-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

Publication : 23/02/2026



Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.